DRIEE ILE-DE-FRANCE
SERVICE NATURE, PAYSAGE, ET RESSOURCES
PÔLE ESPACES ET PATRIMOINE NATURELS

Journée Technique « Natura 2000 »

© E. Coudert DRIEE 2013

Le pastoralisme dans les sites Natura 2000 franciliens

19 novembre 2013 – Réserve naturelle régionale du marais de Larchant

Synthèse

Sommaire

Table des matières

Introduction.....5

Accueil.....5
Vincent MEVEL.....5
Philippe DRESS.....5

Actualités Natura 2000 6
Nouvelle programmation des fonds européens.....6
Marie-Cécile DEGRYSE.....6
Suivi de l'état de conservation dans le réseau francilien.....6
Sylvie FORTEAUX 6
Mise en œuvre de l'évaluation des incidences Natura 2000.....7
Le pastoralisme dans les sites Natura 2000 d'Ile-de-France.....8
Olivier PATRIMONIO.....8

Echanges d'expérience sur le pastoralisme dans les sites Natura 2000 franciliens.....10

La gestion par pâturage des pelouses marneuses du parc du Sausset.....10
Un site multi-entités.....10
Vincent GIBAUD.....10
Le secteur bocager.....11
L'intérêt patrimonial du site.....11
Fiona LEHANE.....11
Le pâturage dans le parc du Sausset.....12
Quels effets sur les milieux ? 13
Conclusion 13
Echanges avec la salle 13

Le pâturage ovin dans la RNN des coteaux de la Seine.....14
Présentation de la réserve.....14
Catherine BALLEUX.....14
Statuts de protection 15
Milieux présents sur le site.....15
Faune et flore.....16
Le pâturage comme réponse à la problématique d'embroussaillement et 16
Témoignage de l'éleveur.....17
Laurent DUBOC.....17
Autres sites gérés par pâturage au sein du parc naturel 18
Agriculture et Natura 2000.....18
Echanges de la salle.....18

Le retour du pâturage dans la Haute vallée de la Juine.....19
Introduction.....19
Lucile DEWULF.....19
Méthode de restauration/entretien des pelouses.....20
Témoignage de l'éleveur.....20
Eric SIL.....20
Résultats du pâturage sur le Grand champ.....21
Alain FONTAINE.....21
Echanges avec la salle 23

Gestion par pâturage du marais d'Episy.....24
Christian DESMIER.....24
De l'abandon à la réhabilitation.....25
La zone mise en pâture.....25
Les modalités du projet.....25
Quels suivis, quels résultats ? 26
Echanges avec la salle.....26

Conclusion et suite des échanges 27

Le pâturage comme outil de gestion, résultats et perspectives 29
Jean-François ASMODE et Antoine MILLET.....29

Sigles.....31

Liste des participants.....32

Introduction

Accueil

Vincent MEVEL

Maire de Larchant

Bienvenue à tous dans la réserve naturelle du marais de Larchant, un lieu riche pour la nature que l'on y trouve mais aussi son histoire. Au début du 11e siècle, Larchant, son église, ses forêts et son marais ont été confiés à l'église Notre-Dame-de-Paris. A partir de cette date, le marais a été le centre de l'attention des moines conscients des richesses dont il pouvait être la source et des convoitises dont il pouvait faire l'objet (en particulier, pour sa ressource piscicole). Les moines ont aussi réalisé un travail considérable pour canaliser le périmètre du marais, beaucoup plus étendu à l'époque.

Aujourd'hui, le village de Larchant compte entre 700 et 750 habitants et continue malheureusement de voir sa population décliner. Peu à peu, les résidences principales deviennent des résidences secondaires et il est de plus en plus difficile de faire vivre le village.

Le marais est l'objet de votre visite de ce jour, mais je vous invite à revenir prochainement pour admirer la basilique Saint-Mathurin de Larchant, dont une partie est désormais rénovée après 30 ans de travaux.

Le marais de Larchant est aujourd'hui bien entretenu, et ce grâce à la gestion qui a été mise en place depuis quelques années dans le cadre d'une coopération publique-privée.

Je vous souhaite une bonne journée.

Philippe DRESS

Chef du service nature, paysage, et ressources, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Ile-de-France

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, pour votre accueil. Nous remercions également la famille Friedel, propriétaire de la quasi-totalité du marais depuis plusieurs générations. Le marais de Larchant est un patrimoine important à l'échelle de l'Ile-de-France, ce qui lui a valu de bénéficier du classement en site Natura 2000 et en Réserve naturelle régionale (RNR)[1]. Le marais de Larchant est une résurgence d'une nappe phréatique profonde et évolue sur des cycles de 15 à 20 ans plutôt qu'au fil des saisons.

Cette journée technique a vocation à réunir tous les gestionnaires et personnes qui travaillent à la mise en œuvre du dispositif Natura 2000 en Île-de-France. Cette rencontre doit vous permettre de vous connaître et d'échanger sur vos pratiques.

Le réseau Natura 2000 en Île-de-France est composé de 35 sites, dont un est partagé avec la région Picardie. Ces sites couvrent 8 % de la superficie régionale et, dans le processus de mise en œuvre de la démarche, terminent la phase d'élaboration des

[1] Le marais de Larchant est l'un des trois premiers sites à avoir fait l'objet d'une classification en RNR par le conseil régional d'Ile-de-France

Documents d'objectifs (DOCOB). Dans la majorité des sites, les DOCOB ont été approuvés. **Aujourd'hui, il s'agit de mettre en œuvre les dispositions de gestion inscrites dans les DOCOB et de soutenir dans cette tâche les acteurs et les propriétaires des sites, afin de favoriser un bon état de conservation des habitats et des espèces qui s'y trouvent.** Cette journée permettra de dresser un premier bilan des actions, autour du thème du pastoralisme.

L'année 2013 a marqué l'essor de la contractualisation avec les propriétaires. Les contrats et chartes qui ont été signés sont plus nombreux que les années précédentes. Mais nous arrivons aussi à la fin de l'actuelle programmation du Contrat de projets Etat-Région (CPER) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). En 2014, nous aurons donc à gérer la transition avec la nouvelle programmation.

Actualités Natura 2000

Nouvelle programmation des fonds européens

Marie-Cécile DEGRYSE
DRIEE d'Ile-de-France

Le FEADER contribue en grande partie au financement de la démarche Natura 2000 en Ile-de-France. Nous préparons actuellement la future programmation de ce fonds (2014-2020). L'autorité de gestion qui était auparavant confiée à l'Etat sera transférée à la Région, à travers la mise en œuvre d'un Programme de développement rural régional (PDRR). Une première version de ce document a été élaborée en octobre 2013 et la version définitive devrait être présentée validée dans l'année 2014.

Le PDRR comportera des mesures assez similaires à celles de la précédente programmation FEADER, même si les codes et leur contenu évoluent. On trouve notamment dans la première version du document des mesures dédiées :
- à l'élaboration, l'animation et la révision des DOCOB : sous-mesure 21 A
- aux contrats Natura 2000 forestiers : sous-mesure 26 C
- aux contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers : sous-mesure 18 C
- aux Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) : sous-mesure 29 A.

A ce stade, les modalités de gestion de la période transitoire entre les deux programmations du FEADER ne sont pas définies. Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie envisagent plusieurs pistes : allonger la programmation actuelle, anticiper la nouvelle programmation, etc. Malgré ces interrogations relatives au financement de la démarche, l'effort d'animation des sites Natura 2000 est maintenu en Ile-de-France.

Enfin, quelques pistes de réflexion ont été formulées pour optimiser l'animation des sites Natura 2000 dans le cadre de la prochaine programmation FEADER : la mutualisation de l'animation entre animateurs de certains sites, le développement de synergies avec d'autres politiques (par exemple, la politique de l'eau), etc.

Suivi de l'état de conservation dans le réseau francilien

Sylvie FORTEAUX
DRIEE d'Ile-de-France

Pour assurer le suivi de l'état de conservation des sites du réseau francilien, nous travaillons selon plusieurs axes :
- définir des priorités régionales en termes d'espèces et d'habitats, en fonction des enjeux et de la faisabilité d'un suivi[2]
- ne pas s'engager dans des méthodes lourdes et coûteuses
- définir des sites ateliers (sites référents) pour certains habitats et certaines espèces
- développer les liens avec les autres politiques (par exemple, les Plans régionaux d'actions – PRA) pour une mutualisation des moyens et des données
- organiser un appui des animateurs par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) – une convention a déjà été signée
- s'aider des méthodologies du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

Mise en œuvre de l'évaluation des incidences Natura 2000

La démarche d'Evaluation des incidences Natura 2000 (EIN) participe aussi au bon état de conservation des habitats et des espèces. Trois listes d'activité soumises à évaluation ont été établies : une liste nationale (LN), et deux listes locales (LL1 et LL2) pour chaque département d'Ile-de-France. Des tableaux de suivi ont été remplis par les référents Natura 2000 des Directions départementales des territoires (DDT) et permettent de dresser un premier bilan de l'utilisation des premières listes (LN et LL1). Seuls, un petit nombre d'items sont concernés (12 sur 60, soit 20 %) et surtout issus de la liste nationale. Il s'agit notamment pour la LN, d'activités relevant de la police de l'eau, de projets nécessitant une étude d'impacts ou pour la LL1, de manifestations sportives.

Le dispositif réglementaire relatif à l'EIN est désormais stabilisé. Il doit maintenant entrer en application. Le dossier EIN relève de la responsabilité du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire mais ce sont les services de l'Etat qui le valide. Premiers relais locaux, les animateurs des sites Natura 2000, en amont des projets, jouent un rôle important en appui des porteurs de projets et des services instructeurs des dossiers EIN.

Pour faciliter la démarche EIN, des outils d'accompagnement ont été développés et sont téléchargeables sur le site Internet de la DRIEE et des DDT. Par ailleurs, un nouvel outil est en cours d'élaboration et de test auprès des animateurs : une fiche site Natura 2000, document pédagogique et synthétique du DOCOB, pour connaître rapidement les enjeux principaux du site, et par conséquent faciliter l'accès aux informations nécessaires à l'EIN.

[2]Un suivi est un inventaire répété dans le temps et réalisé selon un protocole standardisé qui vise à détecter des évolutions dans le temps

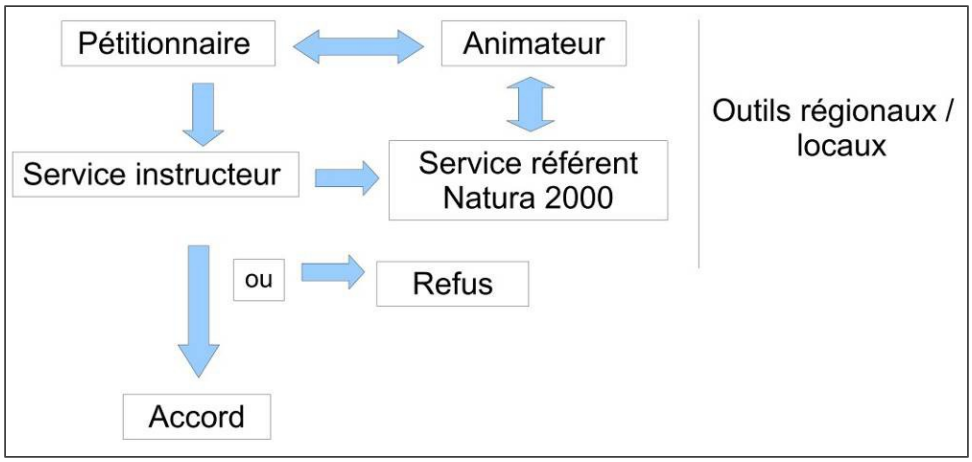

Figure 1 – Organisation des circuits d'instruction et du rôle des animateurs (source : DRIEE)

Le pastoralisme dans les sites Natura 2000 d'Ile-de-France

Olivier PATRIMONIO
DRIEE d'Ile-de-France

Plus d'un tiers des sites Natura 2000 est concerné par le pastoralisme. Cette initiative porte essentiellement sur des zones hors contexte agricole, puisque les sites Natura 2000 n'hébergent plus d'élevage (hormis la vallée de l'Epte). L'écopâturage est un phénomène très récent en Ile-de-France par rapport à d'autres régions mais il existe toutefois certaines expériences sur lesquelles nous commençons à avoir un peu de recul.

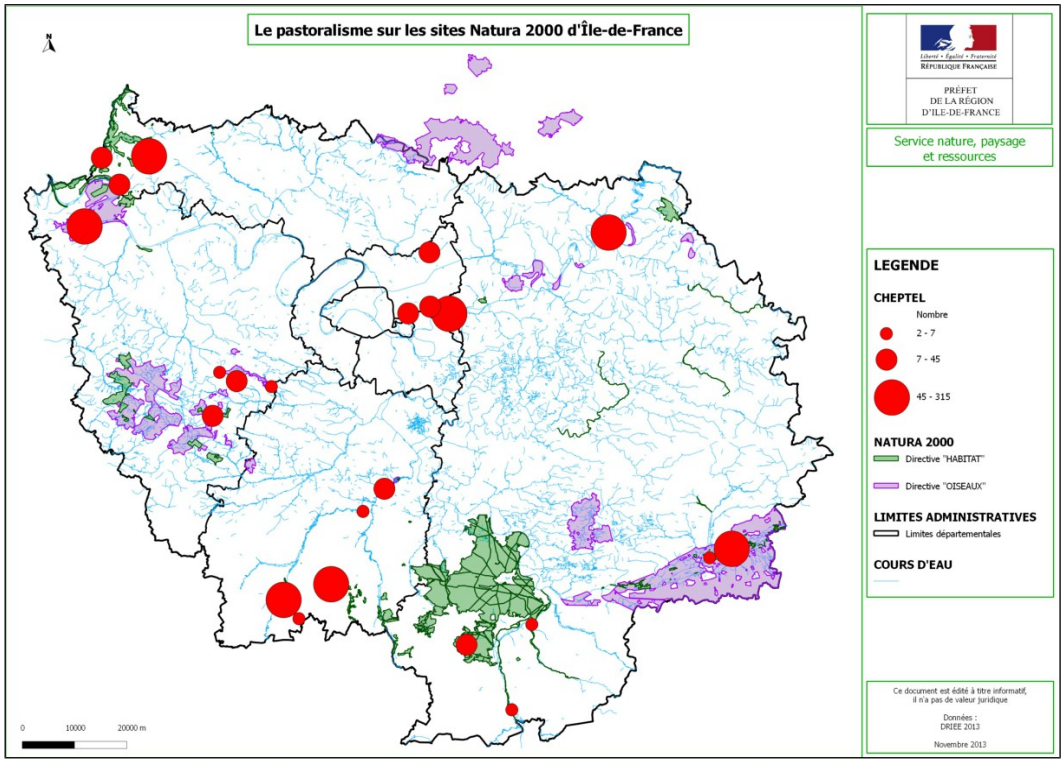

Figure 2 – Le pastoralisme sur les sites Natura 2000 d'Ile-de-France (source : DRIEE)

Le cheptel francilien de l'écopâturage est encore anecdotique. Néanmoins, **10 % des ovins d'Ile-de-France pâturent sur un site Natura 2000. Sur les zones humides, le tandem formé par des bovins de race Highland et de chevaux camarguais est récurrent.**
Le facteur urbain ne semble pas être une limite au pâturage, puisque l'on trouve même plusieurs initiatives d'écopâturage en Seine-Saint-Denis.

Différents habitats et espèces Natura 2000 sont ainsi concernés par le pastoralisme.
En milieu sec, les initiatives visent classiquement les pelouses calcaires (Juine, Gâtinais, vallée de l'Epte et Coteaux de la Seine) mais aussi les pelouses rases à Œdicnème (Boucles de la Marne), les pelouses et friches arbustives à Pie grièche écorcheur et Bondrée (Sausset, Haute-Ile, Rosny-sur-Seine).
En milieu humide, les pratiques de pastoralisme portent sur des bas marais alcalins (Basse vallée du Loing, Epte, Larchant, etc.), des prairies maigres de fauche (Bassée, Epte, etc.), des prairies à molinies (Episy, Bassée), et des roselières qui abritent notamment le Butor étoilé et le Busard des roseaux (Larchant).

Les expériences d'écopâturage menées dans la région reposent sur des modalités très différentes d'intervention : certaines structures signent des conventions avec des éleveurs ; d'autres concluent des marchés avec des prestataires de service ; des troupeaux sont gérés en régie. Selon les projets, les races installées diffèrent aussi : brebis d'Ouessant, Solognotes, chèvre du Rove, etc.

Le pâturage des sites conduit souvent à une hétérogénéité des habitats et des groupements végétaux, qui peut être intéressante. Localement, on observe cependant des problèmes de surpâturage ou de sous-pâturage. Certains DOCOB sont parfois trop restrictifs en termes de période de pâturage. Le pastoralisme pose aussi la difficulté de l'impact des traitements antiparasitaires des troupeaux.

De nouveaux sites se sont portés candidats pour l'installation de troupeaux et il existe un potentiel important de développement du pâturage notamment, dans la vallée de l'Epte, le Gâtinais et les Coteaux de la Seine.

© E. Coudert DRIEE 2013

Echanges d'expérience sur le pastoralisme dans les sites Natura 2000 franciliens

La gestion par pâturage des pelouses marneuses du parc du Sausset

Un site multi-entités

Vincent GIBAUD
Gestionnaire du parc du Sausset, conseil général de Seine-Saint-Denis

Le site Natura 2000 en Seine-Saint-Denis a vu le jour en 2006 (validation du DOCOB en 2011) dans un département urbain très densément peuplé. Ce site Natura 2000 est composé de plusieurs entités – une quinzaine de parcs et de forêts ouverts au public –, gérées par de nombreux acteurs.

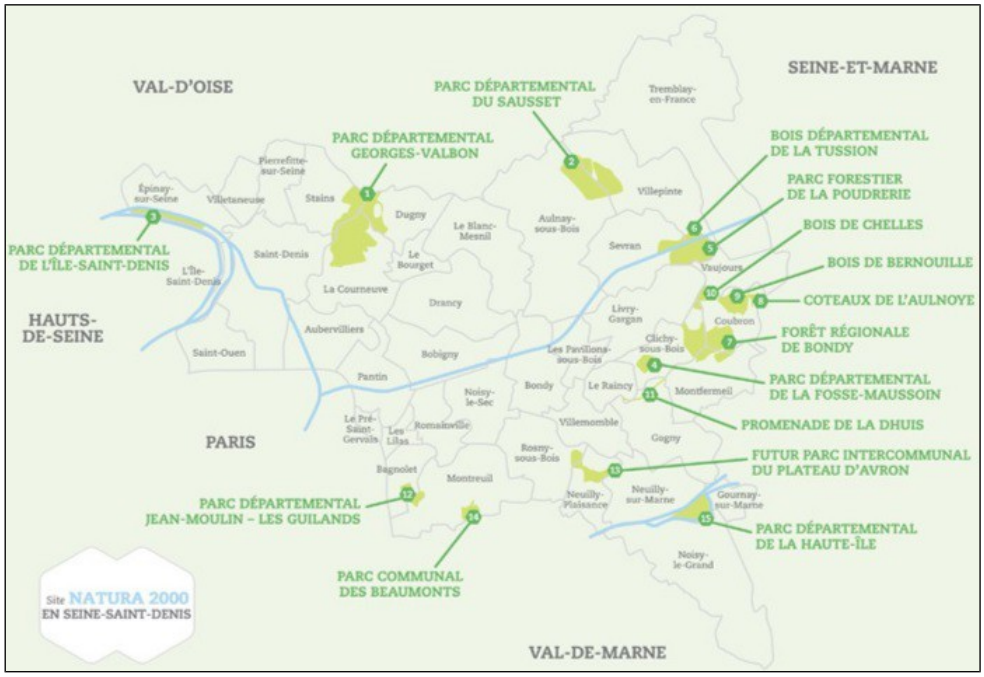

Figure 3 – Natura 2000 en Seine-Saint-Denis, un site multi-entités *(Source : CG93)*

Le parc du Sausset fait partie de ces entités. Il a été créé sur d'anciennes terres agricoles et fait l'objet d'une gestion écologique depuis de nombreuses années. A l'origine, le parc a été constitué par des paysagistes qui avaient déjà la volonté de reconstituer des milieux naturels.

Le site est composé de plusieurs secteurs : l'un assez classique d'un point de vue paysager, très fréquenté par le public et qui présente plusieurs zones humides (dont un marais qui abrite de nombreux oiseaux) ; un secteur bocager, zone où a été

reconstitué un paysage rural et qui accueille l'activité de pâturage ; et un secteur plus forestier.

Le secteur bocager

Le secteur bocager est constitué de milieux ouverts, composés de prairies et de milieux arbustifs intéressants pour la Pie grièche écorcheur en particulier. La mise en place du pâturage doit permettre de développer l'attractivité de ces milieux mais aussi de :
- renforcer l'attrait paysager du secteur
- créer un support d'éducation à l'environnement (une zone pâturée est plus facile à présenter qu'une pelouse sèche)
- conserver la patrimonialité du site d'un point de vue floristique – le patrimoine naturel du site est très intéressant mais se dégrade en raison de la fermeture du milieu et de l'enrichissement naturel du sol.

L'intérêt patrimonial du site

Fiona LEHANE
CBNBP

Les pelouses calcicoles sont très rares en Seine-Saint-Denis et très peu étendues. Cependant, deux complexes plus importants se distinguent : les pelouses du fort de Romainville et celles du Sausset. Globalement, les milieux sont rares, fragmentés et soumis à une forte pression urbaine dans le département.

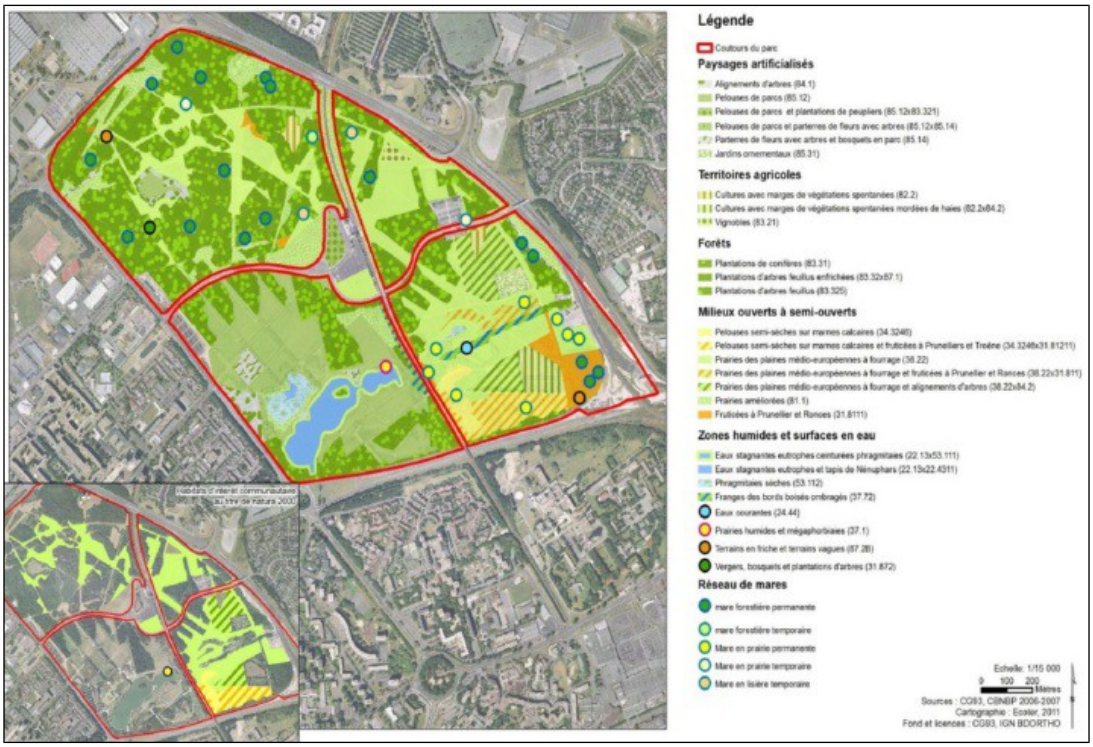

Figure 4 – Cartographie des habitats naturels du parc du Sausset (Source : CG93 CBNBP 2006-2007. Cartographie : Ecoter 2011. Fond et licences : CG93, IGN BDORTHO)

Dans le parc du Sausset, les pelouses calcicoles sont situées dans le secteur bocager. Une vingtaine d'espèces patrimoniales (à l'échelle départementale et régionale) y ont été observées.

Taxon	Rareté régionale	Cot. UICN
Digitalis lutea L., 1753	RRR	EN
Anthericum ramosum L., 1753	RR	NT
Filipendula vulgaris Moench, 1794	RR	LC
Globularia bisnagarica L., 1753	RR	LC
Legousia speculum-veneris (L.) Chaix, 1785	RR	VU
Lotus maritimus L., 1753	RR	LC
Ophioglossum vulgatum L., 1753	RR	VU
Orchis mascula (L.) L., 1755	RR	NT
Orchis simia Lam., 1779	RR	VU
Aceras anthropophorum (L.) R.Br., 1813	R	LC
Ajuga genevensis L., 1753	R	LC
Anthyllis vulneraria L., 1753	R	LC
Aquilegia vulgaris L., 1753	R	DD
Euphrasia stricta D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809	R	LC
Lathyrus aphaca L., 1753	R	LC
Linum tenuifolium L., 1753	R	LC
Orchis militaris L., 1753	R	LC
Potentilla argentea L., 1753	R	LC
Pulsatilla vulgaris Mill., 1768	R	LC
Genista tinctoria L., 1753	AR	LC
Teucrium chamaedrys L., 1753	AR	LC

Figure 5 – Espèces patrimoniales observées (Sources : BD Flora 2013 et catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France du CBNB)

Depuis un pic d'observations survenu au milieu des années 2000, les espèces sont de moins en moins fréquemment observées. Cette dégradation concorde avec l'apparition d'espèces à dynamique forte, indiquant la fermeture progressive du milieu et une banalisation de la flore.

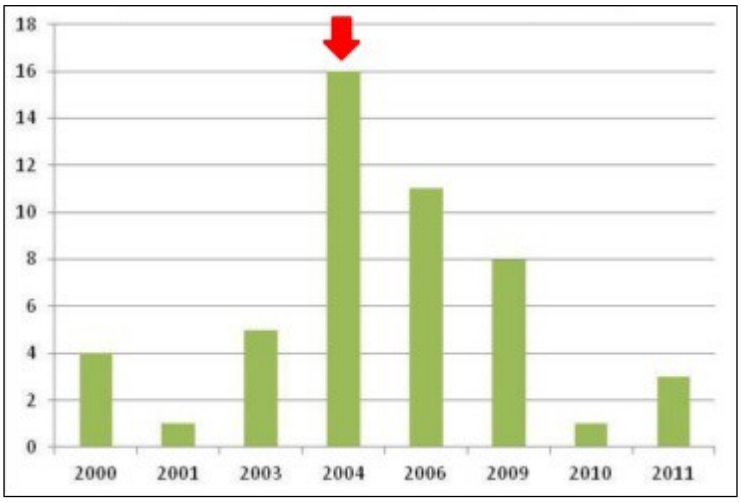

*Figure 6 – Evolution du nombre d'espèces observées (*Source : BD Flora 2013)

Pour endiguer ce phénomène, plusieurs solutions ont été testées :
- en 2009 : étrépage du sol sur quelques centimètres visant à favoriser le retour des espèces pionnières et à alléger le sol en matière organique – cette expérience n'a pas eu d'effets significatifs
- en 2012 : mise en place du pâturage.

Le pâturage dans le parc du Sausset

Vincent GIBAUD

Le parc a décidé de travailler avec Ecoterra, un prestataire de services qui met à sa disposition un troupeau de chèvres des fossés. Cette chèvre présente l'avantage de se nourrir en priorité des ligneux et contribue à la lutte contre la fermeture du milieu. Le troupeau n'est présent dans le parc que de mars à octobre-

novembre. Nous n'avons donc pas à gérer leur alimentation hors période de pâturage ni la problématique des traitements antiparasitaires.

Le parc travaille avec le CBNBP pour définir la charge en bétail adaptée au milieu. **Le premier objectif poursuivi étant de restaurer le milieu, une charge importante a tout d'abord été installée** : après une charge de six chèvres pour 3-4 ha en 2012 qui a été jugée insuffisante, une quinzaine de chèvres ont été installées d'avril à novembre en 2013. Le parc compte quatre espaces de pâture dont certains sont en restauration et d'autres en conservation, ce qui nécessite d'adapter la charge selon les saisons. Il nous faudra peut-être trouver une autre zone de pâturage dans le parc, qui ne présente pas d'intérêt conservatoire et dans laquelle les animaux pourront être installés en cas de surcharge des zones à intérêt.

Un partenariat a été signé avec un lycée professionnel qui a mis des étudiants à notre disposition pour l'installation des clôtures. Les charges financières se limitent essentiellement à l'acquisition de matériel (environ 10 000 euros). L'investissement a en outre été compensé dès la deuxième année d'expérience, le pâturage ayant permis d'éviter des travaux de débroussaillage et de fauchage.

Quels effets sur les milieux ?

Le pâturage a eu un effet très positif sur l'ouverture du milieu (en particulier sur les Cornouillers). Il nécessite toutefois d'être bien contrôlé. Eventuellement, des plantations complémentaires devront être réalisées pour favoriser la présence de la Pie grièche écorcheur. Enfin, le pâturage représente un avantage considérable vis-à-vis du public.

Fiona LEHANE
Nous n'avons pas encore de recul suffisant pour juger de l'impact du pâturage sur la flore mais le fait que nous ayons observé dès cette année des espèces que nous n'avions pas vues depuis une dizaine d'années (dont l'Orchis simia) laisse penser que l'effet est plutôt positif.

Conclusion

Le premier bilan de l'expérience de pâturage dans le parc du Sausset permet ainsi de souligner :
- le rôle majeur du pâturage sur la réouverture des milieux
- la réapparition d'espèces patrimoniales
- le faible investissement financier et humain nécessaire
- l'intérêt pédagogique du pâturage
- l'importance d'un partenariat.

Vincent GIBAUD
Le partenariat avec le CBNBP a été l'un des piliers du projet. Les nombreuses visites du Conservatoire sur site avec le technicien du parc nous ont permis d'adapter la mise en œuvre du pâturage.

Echanges avec la salle

De la salle (Thomas LITZLER, conseil général des Yvelines)
Comment gérez-vous la surveillance des animaux au quotidien, pour éviter notamment leur agression (par exemple, par des habitants qui voudraient s'en nourrir) ou leur échappement ?

Vincent GIBAUD
La chèvre des fossés n'est pas un animal apprécié pour sa viande. Elle est en outre très sauvage. Nous avons rencontré quelques problèmes avec des clôtures électrifiées mal installées, mais le parc étant clos lui-même, les chèvres ne se sont pas échappées. Ensuite, des éco-gardes sont présents dans le parc durant la journée et comptent les chèvres tous les matins et soirs. Enfin, nous formons les gardes et les animateurs du parc pour qu'ils soient en mesure de répondre aux interrogations du public.

De la salle (Michel ALDEBERT, Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – DRIAAF)
Quelle est votre source d'approvisionnement en animaux ?

Vincent GIBAUD
Les animaux appartiennent à un éleveur d'Ile-de-France, qui a créé la société Ecoterra. Il dispose d'un agrément d'élevage et s'est spécialisé dans la conservation de plusieurs races rustiques. Il est prestataire sur plusieurs autres sites.

De la salle (Michel ALDEBERT)
Ces races rustiques font-elles l'objet d'autres débouchés que le pâturage ?

Vincent GIBAUD
Elles intéressent de plus en plus les éleveurs, car les modes de production animale actuels montrent leurs limites et les éleveurs retrouvent dans les races rustiques un patrimoine génétique intéressant.

De la salle (Michel ALDEBERT)
Cette piste d'un usage comme animal de rente de ces races mérite d'être creusée, y compris dans une logique de diversification de l'élevage en Ile-de-France.

De la salle (Joanne ANGLADE-GARNIER, conservatrice de la RNR de Saint-Quentin-en-Yvelines)
Les zones de pâture comportent-elles un point d'eau ?

Vincent GIBAUD
Un abreuvoir et du sel sont prévus dans chaque pâture. La cuve est remplie une fois dans la saison.

Le pâturage ovin dans la RNN des coteaux de la Seine

Présentation de la réserve

Catherine BALLEUX
Technicienne sur la RNN des Coteaux de la Seine, Parc naturel régional du Vexin français

La Réserve naturelle nationale (RNR) des coteaux de la Seine est classée depuis mars 2009. Elle se situe au sein du Parc naturel régional (PNR) du Vexin français, nommé gestionnaire de la réserve depuis 2010. La réserve s'étend sur cinq communes de deux départements[3] et 268 ha. Elle est comprise dans le site Natura 2000 des Coteaux et boucles de la Seine. Le site est par ailleurs classé pour son paysage exceptionnel.

[3] Vétheuil, Haute-Isle et la Roche-Guyon dans le département du Val-d'Oise, et Gommecourt et Bennecourt dans le département des Yvelines

Statuts de protection

Le site est inscrit depuis 1971 (en application de la loi sur les sites et paysages pittoresques de 1930), et classé depuis 1991. En 1996, il devient un site pilote pour la démarche Natura 2000. Enfin, il devient RNN en 2009.

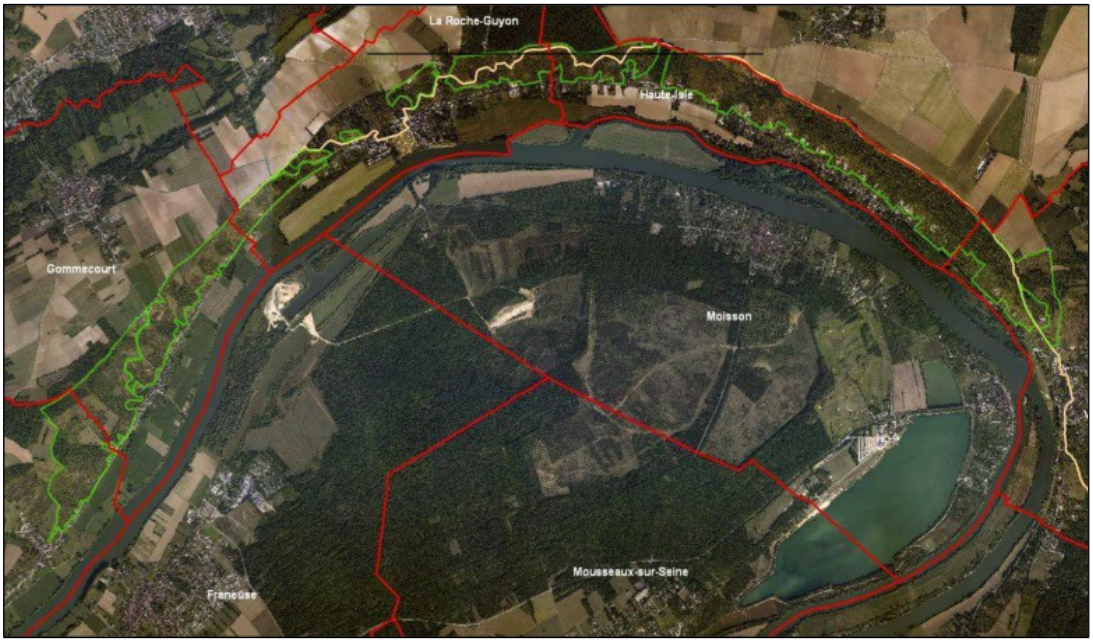

Figure 7 – Vue aérienne de la RNN des coteaux de la Seine (en vert, les contours de la réserve)

Le site Natura 2000 est quant à lui composé de six entités (soit 1 417 ha), classées en partie en RNN et en RNR.

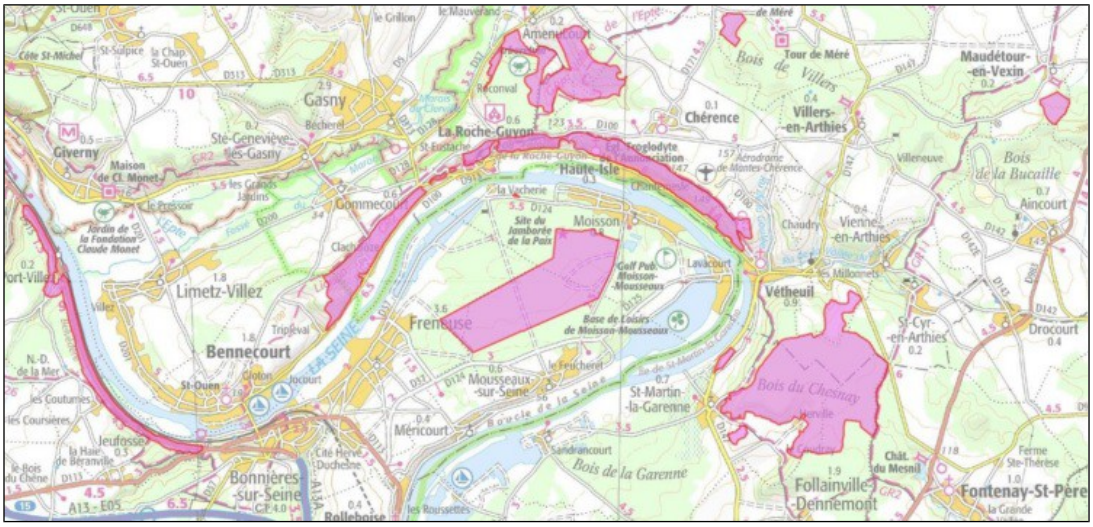

Figure 8 – Cartographie des six entités du site Natura 2000 des Coteaux et boucles de la Seine

Milieux présents sur le site

Le site est un vaste versant abrupt, exposé au sud. Il présente de belles pelouses calcaires, les plus importantes du Bassin parisien. Le paysage est composé de falaises et leurs pinacles crayeux qui représentent un intérêt écologique et patrimonial important. Les sols superficiels des pelouses calcaires et des pinacles crayeux abritent de nombreuses espèces d'affinité méditerranéenne.

Faune et flore

550 espèces végétales ont été recensées sur le site dont 13 protégées en Ile-de-France. L'entomofaune est le deuxième pôle d'intérêt majeur du site. Aussi le Faucon pelerin est revu sur les falaises des coteaux depuis 4 ans et n'avait pas été vu depuis très longtemps.

Le pâturage comme réponse à la problématique d'embroussaillement

Le site Natura 2000 des Coteaux et boucles de la Seine est constitué de 3500 parcelles réparties entre 879 propriétaires. Après la Seconde Guerre mondiale et le remembrement des terres agricoles, ces parcelles qui servaient autrefois à la population pour se nourrir ont été abandonnées. Progressivement, le site a été gagné par la broussaille.

Le site a rejoint le réseau Natura 2000 en 1997 et des premières actions de débroussaillage ont été entamées dans le cadre d'un partenariat noué avec le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie. Ces premières actions ont visé deux zones – Haute-Isle et Gommecourt – qui sont encore entretenues par le biais du pâturage aujourd'hui. Un système de pâturage ovin a été mis en place sur ces parcelles mais cette première expérience n'a duré que quelques mois. Les animaux installés étaient des brebis d'un éleveur d'Ile-de-France qui attendait davantage de l'expérience que ce qu'elle ne lui rapportait en réalité.

En 2006, le site a signé une convention de gestion avec Laurent Duboc, éleveur de brebis Solognotes (race rustique), pour relancer le pâturage sur les parcelles. Depuis neuf ans, une quarantaine de ses animaux y pâturent de juin à octobre. Pour ce service, Laurent Duboc reçoit une contrepartie financière de 16 000 euros pour 19 ha par an.

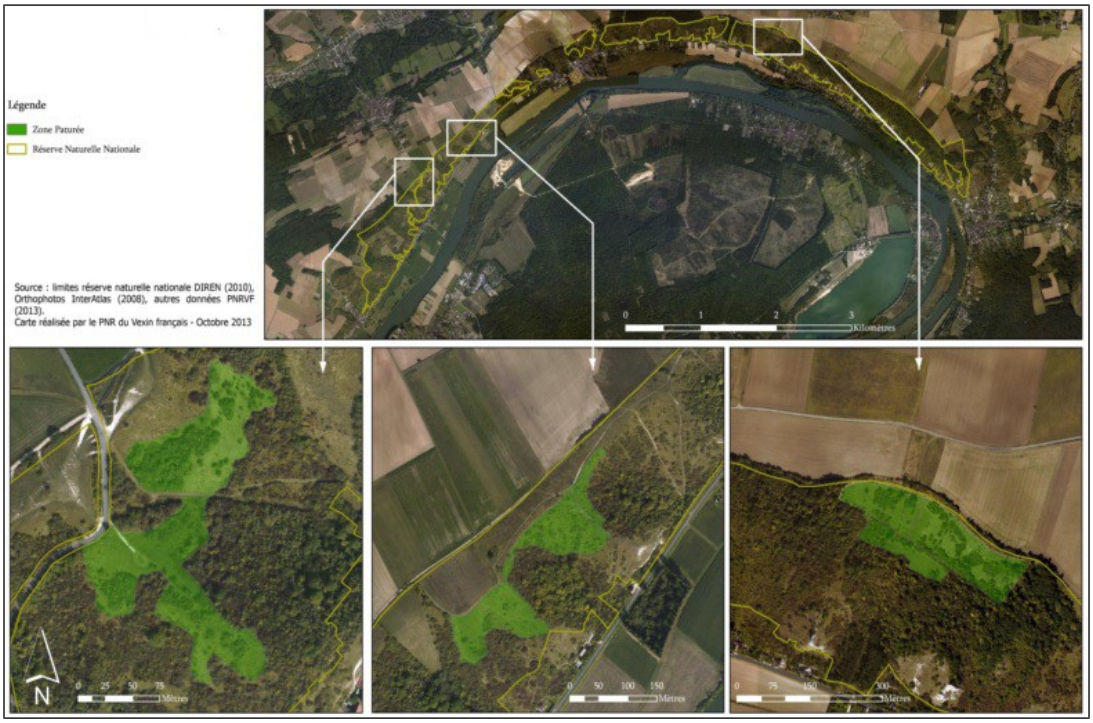

Figure 9 – Localisation des parcelles pâturées

L'accès aux parcelles est délicat mais facilité grâce aux bons rapports que nous entretenons avec le réseau local d'acteurs locaux. **Ces bonnes relations comptent également pour la surveillance des animaux.** Nous avons investi dans des clôtures amovibles – malheureusement, celles-ci sont souvent abîmées par la faune sauvage (sangliers, chevreuils) – et dans une bétaillère. Hors saison, les bêtes quittent les pâtures.

Témoignage de l'éleveur

Laurent DUBOC
Eleveur

Je ne suis pas véritablement éleveur dans la mesure où je ne vis pas de mon troupeau mais des conventions que je conclus avec notamment le PNR du Vexin français, le conseil général du Val-d'Oise ou encore des particuliers. Je possède environ 120 bêtes.

A l'origine, j'avais quelques animaux et envisageais de travailler avec la ville de Cergy-Pontoise sur un projet de pâturage en ville. Finalement, le projet n'a pas vu le jour et je me suis tourné vers la proposition du PNR. J'ai alors acheté une quinzaine de brebis Solognotes supplémentaires la première année, puis davantage les années suivantes jusqu'à atteindre un cheptel de 120 têtes aujourd'hui.

Catherine BALLEUX
L'objectif de ce partenariat était de limiter la fermeture du milieu et continuer l'entretien des parcelles.

De la salle (Jean-Philippe FALETIC, Conseil général de l'Essonne)
Quelles mesures de prophylaxie et de suivi sanitaire mettez-vous en œuvre ?

Laurent DUBOC
Dans le Val d'Oise, la prophylaxie est de toute façon obligatoire à réaliser tous les trois ans. Ensuite, je n'applique pas systématiquement de vermifuges mais seulement lorsqu'une bête présente un problème. Cependant, les Solognotes sont assez peu sensibles aux maladies et autres affections.
J'ai signé un contrat avec la Maison de l'élevage d'Ile-de-France et je travaille en relation avec d'autres éleveurs de la région. Initialement, je me suis lancé dans cette activité pour bénéficier des subventions agricoles mais, en pratique, il est très difficile de les obtenir (dossiers trop difficiles à constituer).

De la salle (Jean-Philippe FALETIC)
Vous demande-t-on de justifier la circulation de vos animaux ?

Laurent DUBOC
Non, car elles ne dépassent pas les 50 km réglementaires. Un agriculteur qui demande les subventions agricoles doit en revanche être en mesure de présenter ces justifications.

De la salle (Magalie RIVIERE, Conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée)

La viande de vos brebis est-elle vendue ?

Laurent DUBOC

Je possède quatre béliers et j'enregistre des naissances chaque année. Jusqu'à présent, j'ai gardé les agnelles pour augmenter le troupeau et échangé les agneaux contre de la paille avec des amis céréaliers.

De la salle (Michel ALDEBERT, DRIAAF)
Vous avez l'obligation d'identifier les animaux nés dans votre troupeau au bout de sept jours pour la tenue des registres. Est-ce facile ?

Laurent DUBOC
Chaque année, je commande des boucles (puces et boucle normale) auprès de la Maison de l'élevage d'Ile-de-France. Ensuite, j'utilise des bons de transport lorsque je dois vendre des animaux.

De la salle (Michel ALDEBERT)
Pourquoi n'avez-vous pas demandé le statut d'agriculteur ?

Laurent DUBOC
Je dirige une entreprise de jardin qui est ma première activité, l'élevage étant la seconde.

Autres sites gérés par pâturage au sein du parc naturel

Catherine BALLEUX
Le pâturage s'est aussi développé ailleurs que dans la RNN des Coteaux de la Seine. Le PNR du Vexin français est aussi gestionnaire des Espaces naturels sensibles (ENS) du Val-d'Oise notamment, sur lesquels nous avons installé des moutons pour gérer l'entretien des parcelles.

Nous avons deux contrats Natura 2000 « Gestion par pâturage » :
- sur le site archéologique de Genainville dans la vallée de l'Epte : gestion par pâturage ovin dans le cadre d'un contrat Natura 2000 couvrant 3,8 ha
- sur le marais de Frocourt dans la vallée de l'Epte également : gestion par pâturage bovin (race charolaise après une première expérience avec des Salers) et des chevaux camarguais, dans le cadre d'un contrat couvrant 15 ha.

Agriculture et Natura 2000

Le site Natura 2000 des Coteaux et boucles de la Seine comporte une très petite surface agricole de 13 ha (sur les 1 417 ha du site), où travaillent cinq exploitants. 6,5 ha de prairie sont pâturés, et 0,9 ha sont fauchés. Quatre exploitants se sont engagés dans l'expérience à travers des Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAEt) signées en 2012-2013, pour une surface de 6,78 ha.

Le site Natura 2000 Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents est quant à lui un site très agricole (50 % du site), sur 1 700 ha environ (20 % de culture et 30 % de prairie). 75 exploitants agricoles y travaillent dont trois quarts sont des éleveurs (bovins, ovins, équidés). 29 de ces agriculteurs se sont engagés via des MAEt signées entre 2011 et 2013, pour une surface de 376 ha (prairies et jachères).

Echanges de la salle

De la salle (Roland RODDE, DDT 77)
La charge de 60 brebis sur les 4 ha du site archéologique de Genainville n'est-elle pas trop élevée ?

Laurent DUBOC
Ce site est situé sur une nappe phréatique. L'herbe y pousse donc très rapidement.

Catherine BALLEUX
Pendant une dizaine d'années, du *Round up* était appliqué pour entretenir ce site archéologique. Le pâturage ne vise qu'à entretenir la surface.

De la salle (Roland RODDE)
Les bovins installés successivement dans le marais de Frocourt ont-ils réagi différemment ?

Catherine BALLEUX
Les Salers devenaient trop sauvages au cours de la période de pâturage. Le pâturage des Charolaises fonctionne bien apparemment. Elles sont cinq sur le site et n'ont pas montré d'amaigrissement particulier – ces vaches partent ensuite à l'abattoir.

De la salle (Roland RODDE)
La race Charolaise ne me paraît pourtant pas adaptée à cet environnement, notamment au vu de la qualité nutritive des plantes présentes.

Catherine BALLEUX
Les Charolaises ne sont installées sur ce site que depuis deux ans. Par ailleurs, elles n'y sont présentes que trois mois dans l'année.

De la salle (Alexandre MARI, PNR de la Haute vallée de Chevreuse)
Nous avons également obtenu des résultats étonnants avec des Blondes d'Aquitaine sur des zones de bas-marais alcalins. Elles sont capables de consommer beaucoup de Carex.
A l'origine, quelle race ovine avait été installée sur le site Natura 2000 des Coteaux et boucles de la Seine ?

Catherine BALLEUX
Il s'agissait de la race Ile-de-France.

De la salle (Alexandre MARI)
Pourquoi cette première expérience n'a-t-elle pas fonctionné ?

Catherine BALLEUX
L'échec de cette première expérience n'était pas lié à la race utilisée mais à une mésentente avec l'éleveur qui a installé 120 bêtes sur le site et a été déçu par les résultats obtenus.

Laurent DUBOC
Certains de mes amis éleveurs ne s'engageraient jamais dans une expérience de pâturage, pensant *a priori* que les bêtes manqueraient de nourriture.

Le retour du pâturage dans la Haute vallée de la Juine

Introduction

Lucile DEWULF
NaturEssonne

L'association NaturEssonne est chargée de l'animation du site Natura 2000 des Pelouses calcaires de la Haute vallée de la Juine. Ce site s'étend sur une centaine d'hectares, répartis en neuf entités. Il abrite cinq habitats d'intérêt communautaire (dont deux habitats prioritaires : Pelouses calcaires de sables xériques, et Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires) et deux espèces d'insectes d'intérêt communautaire (Ecaille chiné et Lucane cerf-volant).

Dans la vallée de la Juine, nous trouvons deux types de pelouses : les pelouses secondaires et tertiaires. Les pelouses secondaires sont issues d'une déforestation ancienne, puis ont été maintenues par le pâturage jusque dans les années 50 environ. Les pelouses tertiaires sont issues d'anciennes cultures abandonnées, et se referment plus rapidement en raison de l'apport de fertilisants auquel elles ont été sujettent.

Méthode de restauration/entretien des pelouses

Pour lutter contre la fermeture progressive du milieu, nous utilisons des méthodes de restauration mécaniques et manuelles, à travers la mise en œuvre de chantiers nature et de l'écopâturage. **Le pâturage permet de conserver la biodiversité de façon moins invasive que les chantiers nature.** Il est en outre plus adapté à l'histoire du département et nous permet d'impliquer les acteurs locaux.

Le contrat Natura 2000 a été mis en place en juillet 2012, pour une durée de cinq ans (dont trois ans effectifs). Chaque année, une cinquantaine de bêtes ont été installées.

	2012	2013
Surface	6 ha	5 ha
Nombre d'individus	50	53
Races	Romane	Romane Solognote
Période	03 août - 16 sept	21 juin - 11 sept
Coût	5142 €	5142 €

Figure 10 – Caractéristiques du pâturage pour 2012 et 2013 (Source : NaturEssonne)

Témoignage de l'éleveur

Eric SIL
Eleveur

Je fais partie des derniers moutonniers dans le sud-Essonne (référencé au sens de la Politique agricole commune – PAC). Je possède un cheptel de 80 brebis et me suis lancé dans cette expérience de pâturage en vue de préparer l'installation d'un jeune agriculteur, dans une logique d'agriculture paysanne. Nous produisons des agneaux de boucherie et ne faisons que de la vente directe.

L'avantage de l'écopâturage réside dans le type de conduite du troupeau. **Nous pratiquons le pâturage tournant de façon à faire paître nos bêtes sur une certaine hauteur d'herbe et à limiter pression de pâturage et parasitisme.** Nous avons deux races de brebis : la Romane et la Solognote. La Romane est une race qui a été créée par l'Institut national de recherche agronomique (INRA) ; elle est très

prolifique en agneaux et a besoin de beaucoup de nourriture. La Solognote est davantage recommandée pour l'écopâturage.
Cette technique présente également l'avantage de s'inscrire dans une démarche d'agriculture paysanne, de favoriser la biodiversité et d'obtenir une meilleure qualité de produit. En outre, les zootechniciens ont montré que la diversité des espèces de plantes pâturées renforce l'immunité des brebis face aux parasites.

La période de pâturage s'étend du 15 juin au 15 septembre. Nous installons alors des clôtures électriques et visitons les brebis deux fois par jour. Il faut compter environ trois heures de travail quotidien. Par ailleurs, nous appliquons moins de traitements antiparasitaires que ne le préconise le cahier des charges de l'agriculture biologique. Aucun traitement n'est réalisé sur le site. Les brebis sont traitées un mois avant l'entrée sur le site, et après si nécessaire (après analyses réalisées à la rentrée en bergerie).

Nous ne menons pas ce projet dans une logique d'écopaysagisme mais bien de production agricole. **La filière ovine est à l'heure actuelle assez malmenée et l'écopâturage constitue une diversification intéressante.**

Résultats du pâturage sur le Grand champ

Lucile DEWULF
Nous n'avons pas encore de recul suffisant sur l'expérience mais nous notons un effet visuel positif du pâturage ovin sur la flore. Le suivi floristique a quant à lui débuté.

Alain FONTAINE
NaturEssonne

Nous avons réalisé des premiers relevés floristiques[4] mais qui ne visaient pas à évaluer les effets du pâturage puisque celui-ci n'était pas encore mis en place.

Nous avons utilisé la méthode d'abondance-dominance pour quantifier et qualifier les espèces. Cette méthode comporte six notations : les notes 3 et 4 et 5 sont attribuées aux espèces dominantes sur un habitat (25 à 75 % de la surface) ; la note 5 aux espèces abondantes (75 à 100 %) ; la note 2 aux espèces couvrant 10 à 25 % de la surface ; et la note 1 aux espèces faisant partie du cortège (5 à 10 %). En 2012, nous avons réalisé ce suivi tous les mois – les brebis sont arrivées en août 2012. En 2013, nous avons réalisé quelques inventaires pour comparer les parties pâturées et non pâturées.

[4] Ces travaux ont été réalisés par Alain Fontaine (NaturEssonne) en association avec Mireille Gaussot-Gowland (Association de sauvegarde de la Haute Juine et ses affluents - ASHJA – et Pro Natura Idf) et Jean-Pierre Morizot (ASHJA)

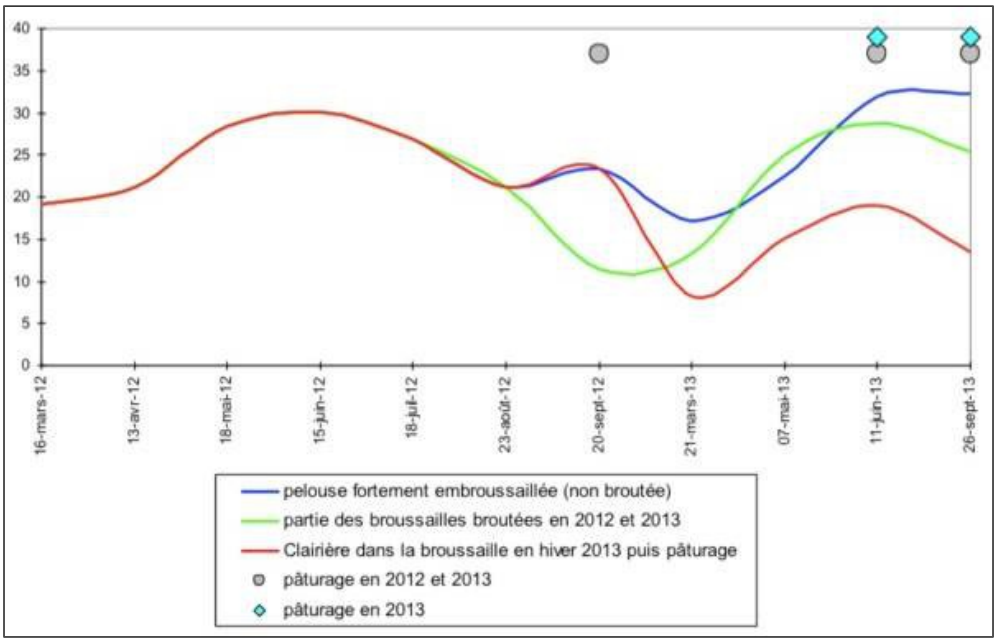

Figure 11 – Courbe d'évolution de la biomasse totale de l'habitat

Les courbes d'évolution de la biomasse totale de l'habitat mettent en évidence l'effet du pâturage (ou du débroussaillage en hiver 2013 puis du pâturage – Cf. courbe rouge) sur la quantité de biomasse présente sur la parcelle pâturée, par rapport à celle observée sur la parcelle non pâturée (Cf. figure 11).

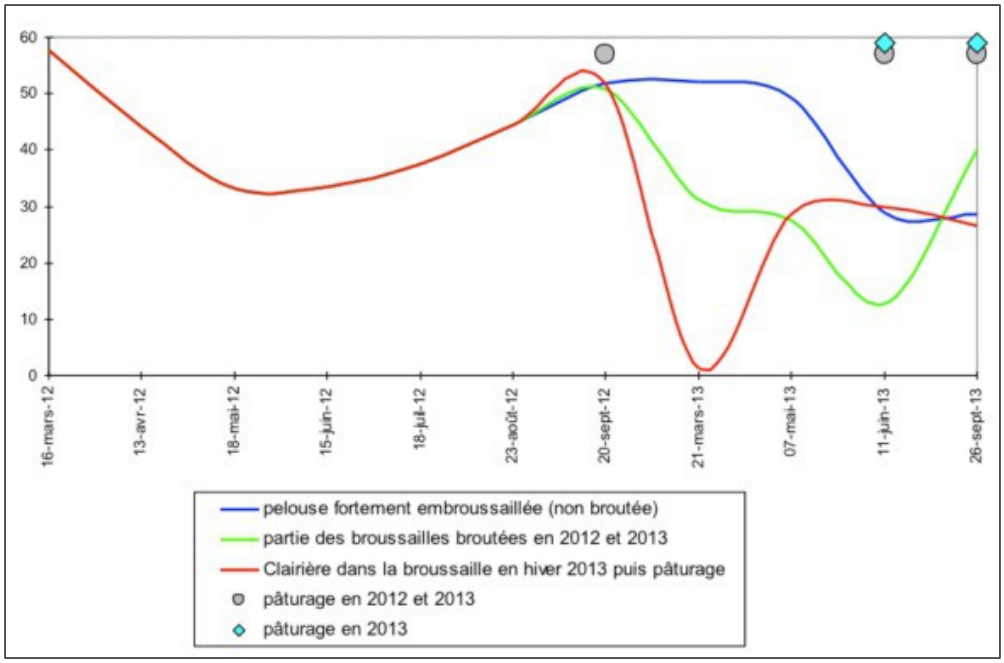

Figure 12 – Courbe d'évolution de la biomasse des ligneux en % de la biomasse totale de l'habitat

Les courbes d'évolution du pourcentage de biomasse ligneuse montrent aussi l'effet du débroussaillage puis du pâturage (Cf. courbe rouge) et du pâturage (Cf. courbe verte) sur la quantité de plantes ligneuses des parcelles (Cf. figure 12).

Nos observations ont permis de montrer que le pâturage avait un effet très significatif sur les espèces végétales. Par exemple, l'aubépine, dominante de la pelouse, diminue avec le pâturage. Ce dernier contribue donc à la réouverture du milieu. Dans

une parcelle embroussaillée, le Pâturin des prés est quant à lui favorisé par le pâturage : il se développe beaucoup après pâturage.

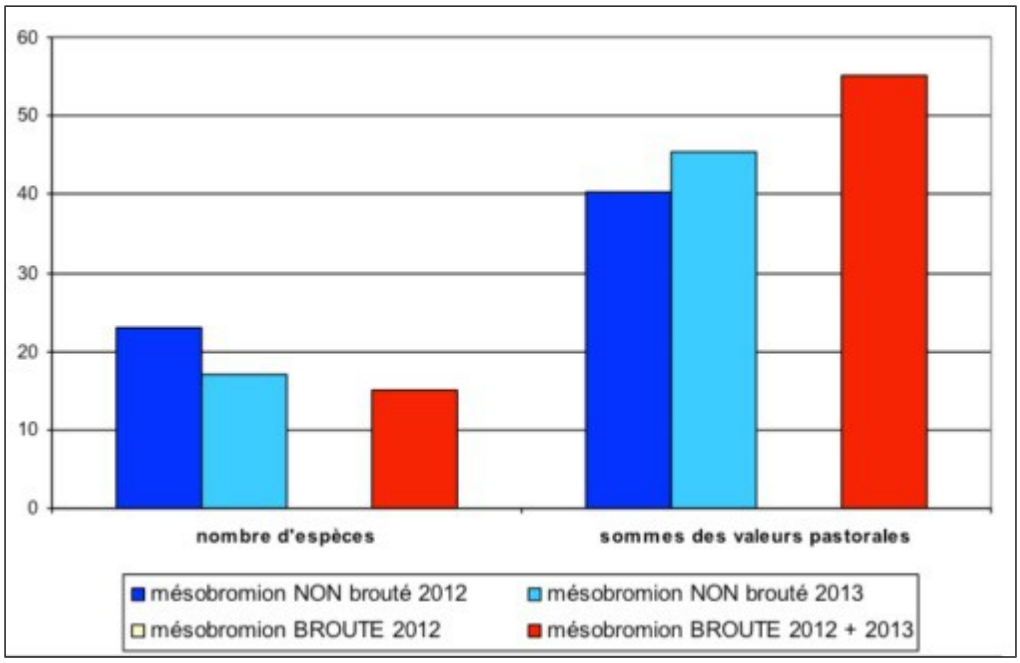

Figure 13 – Valeur pastorale d'une pelouse

La comparaison des inventaires réalisés en 2012 et 2013 (Cf. figure 13) met en évidence l'effet de la pâture sur la somme des valeurs pastorales des espèces présentes après pâturage (2012 et 2013). Par exemple, le Pâturin des prés et l'Avoine élevé – dont la qualité fourragère est importante – sont favorisés par le pâturage.

Lucile DEWULF
Le contrat Natura 2000 s'étend jusqu'en 2014. Ensuite, nous aimerions poursuivre cette expérience voire l'étendre.

Echanges avec la salle

De la salle (Alexandre MARI)
On préconise souvent un délai de trois mois avant de remettre des animaux sur un parc pâturé pour éviter le développement parasitaire. Compte tenu de votre exigence en termes de hauteur d'herbe, vos délais sont-ils plus courts ?

Eric SIL
En effet, nos délais sont de trois semaines. Nous nous efforçons de laisser les brebis sur une parcelle lorsque la hauteur d'herbe se situe entre 7 et 12 cm avant de les changer de place. Cela étant, nous n'installons pas plus de dix brebis suitées par hectare.

De la salle (Anne HERVOUET, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL – Centre)
Parvenez-vous à vivre de la vente de vos agneaux ?

Eric SIL
Cette expérimentation nous sert de test en vue de l'installation d'un jeune agriculteur dans le cadre d'une démarche d'agriculture paysanne. Avec un troupeau de 80 brebis, nous ne pouvons pas vivre de la vente directe des agneaux. Le jeune agriculteur

pourra toutefois augmenter son troupeau et développer l'activité d'écopâturage. La vente d'une prestation d'entretien par pâturage est une diversification intéressante.

De la salle (Anne HERVOUET, DREAL Centre)
La région Centre abrite trois types de pâturage : l'écopâturage, le vrai pâturage par plusieurs centaines de brebis (dans le cadre de MAE et sur des pelouses calcicoles) et le pastoralisme itinérant. Ce dernier type de pâturage fait l'objet d'un projet d'envergure : 1 400 brebis, appartenant à quatre éleveurs, parcourent les sites de la région. Malheureusement, ces éleveurs n'arrivent pas à vivre de la vente directe de leurs agneaux et ne peuvent pas se passer des aides de l'Etat, de l'Europe, etc. – et ce d'autant plus qu'ils sont victimes de vols et de pertes d'animaux pour diverses raisons. **Ces exemples posent la question de la pérennité du pastoralisme dans nos territoires, alors qu'il s'agit d'une pratique très intéressante pour de nombreux sites.**

Alain FONTAINE
La transhumance est pourtant un phénomène médiatique, qui fait l'objet de nombreux reportages télévisés.

De la salle (DREAL Centre)
Ce projet ne peut pas bénéficier des aides directes du premier pilier de la PAC car les animaux ne pâturent pas des zones agricoles.

De la salle (Michel ALDEBERT)
La nouvelle programmation du FEADER peut être l'occasion de développer le soutien au pâturage à condition d'envisager d'autres utilisations et débouchés de la pratique (par exemple, dans une logique zootechnique). En tout état de cause, l'activité de pâturage sera toujours dépendante des subventions. Par ailleurs, il faut savoir que toute subvention, notamment dans le cadre de la politique agricole commune, s'accompagne d'exigences supplémentaires, de contrôles dont le respect conditionne le versement des aides.

De la salle (Gilles NAUDET – Administrateur de ProNatura IDF – Structure propriétaire du site du Grand Champ)
Le banquier n'a pas été évoqué dans les exemples présentés. Pourtant, il joue un rôle important auprès de l'agriculteur, dans l'attente des aides du FEADER. Par ailleurs, ces expériences de pâturage ne sont possibles que parce qu'un propriétaire foncier accepte le projet et avance les frais associés.
Ensuite, ces exemples mettent en évidence un paradoxe économique : normalement, c'est le produit de la terre qui permet de financer le foncier ; or c'est ici le propriétaire du foncier qui finance l'opération. Une telle situation ne peut pas durer.
Enfin, un paradoxe technique apparaît également : le pâturage ovin, en enrichissant le sol, va à l'encontre de la logique de fonctionnement d'une pelouse sèche. Le pâturage transforme le milieu. A cet égard, je me demande si la notion de pelouses sèches sous notre climat correspond encore à une réalité écologique. Ces espaces ne sont-ils pas voués à évoluer en forêt ?

Gestion par pâturage du marais d'Episy

Christian DESMIER
Conseil général de Seine-et-Marne

Le marais d'Episy est l'un des fleurons des ENS du département. Il est situé au sud de la forêt de Fontainebleau, dans la vallée du Loing. Le marais d'Episy est une entité du site Natura 2000 Basse vallée du Loing et s'étend sur 65 ha. Deux tiers du site Natura 2000 appartient au conseil général de Seine-et-Marne (animateur du site).

De l'abandon à la réhabilitation

Le marais d'Episy est un site bien connu des naturalistes, depuis le début du 17e siècle – il existe d'ailleurs de nombreuses données floristiques et faunistiques. Au début du 20e siècle, le marais a commencé à s'assécher. Cette évolution a été renforcée par un drainage et le développement de cultures dans les 1950. En 1969, 80 % du marais a été détruit par l'exploitation d'une sablière. Enfin, laissé à l'abandon, le marais d'Episy a été envahi de saules et de bourdaines.

En 1982, un programme de réhabilitation du marais a été entamé à travers l'adoption d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Au début des années 1990, des essais d'étrépage ont permis de faire réapparaître certaines espèces typiques du marais alcalin sur des zones tests. Puis des travaux de réhabilitation ont été lancés pour remettre en eau le marais (pose de vannages, creusement d'un chenal, installation d'un pompage éolien, débroussaillement, aménagement pour accueillir le public, etc.). Toutes ces opérations ont pu être réalisées grâce à l'acquisition du site par le conseil général.

Après l'aménagement du site, **des mesures de gestion ont été définies pour maintenir le marais en eau et assurer le maintien d'une végétation herbacée sur une grande partie du site.** Cette seconde préoccupation repose sur des pratiques de fauchage et de broyage (avec exportation des déchets végétaux) et une activité de pâturage extensif (sur la partie sud du marais).

La zone mise en pâture

La zone pâturée s'étend sur environ 12,5 ha. Elle est délimitée par une clôture ou un grillage. Les animaux peuvent accéder à l'eau de l'étang et s'abriter dans des zones arborées (pas d'abri construit).

Le projet de pâturage extensif a été élaboré avec le bureau d'études OGE. Ce travail initial a abouti à la définition de préconisations : pâturage mixte équins / bovins, races rustiques (Highland et chevaux Camargue), pression de pâturage de plus ou moins 1 UMB[5] / 2 ha (plus ou moins sept animaux), pâturage tournant sur trois entités et limitation des vermifuges.

Les modalités du projet

Plusieurs options ont été envisagées pour la mise en place des animaux :
- installation d'un troupeau en régie : cette option impliquait des investissements importants en matériel, en personnel et en animaux
- signature d'un partenariat avec un éleveur propriétaire d'animaux rustiques – la difficulté était de trouver un agriculteur intéressé et de s'entendre avec lui sur les conditions de la collaboration.

Notre choix s'étant porté sur la solution du partenariat, il a fallu décider de la forme que celui-ci allait prendre : la location, la convention ou le marché public. Nous avons opté pour la solution du marché public de pâturage en 2007, faute de trouver un bon candidat pour la signature d'une convention – cette solution a finalement été adoptée

[5] Unité moyen bétail

dans un second temps. Des Highlands ont ainsi été installées sur les trois sites ENS du département, dont le marais d'Episy. Le marché est arrivé à échéance en 2011 et n'a pas été renouvelé, car était trop coûteux. Nous avons en outre eu la chance de trouver un propriétaire de chevaux camarguais intéressé – avec lequel nous avions déjà signé des conventions sur d'autres sites. En 2011, nous avons ainsi conclu une convention d'occupation précaire du domaine public avec cette personne, aux conditions suivantes : pression de pâturage de 0,3 à 0,7 UMB / ha ; limitation des vermifuges ; amendements, labours, etc. interdits ; durée de cinq ans.

La convention repose sur un intérêt mutuel, pour l'agriculteur et pour le département. Nous avons réussi à instaurer un dialogue régulier avec le propriétaire des chevaux. **Au-delà du cadre juridique de la convention, c'est le dialogue qui fait la réussite du projet.** L'éleveur a compris le sens de notre démarche et s'y est impliqué : notamment, il a peu à peu décidé de supprimer l'utilisation des vermifuges et a accepté le principe du pâturage mixte – des vaches jersiaises rejoindront bientôt les chevaux camarguais.

Quels suivis, quels résultats ?

En 2010, un diagnostic a été réalisé par Ecosphère qui a défini plusieurs pistes d'amélioration.
En 2012, le bureau d'études Biotope a réalisé un suivi des habitats naturels et de la flore. Globalement, le bilan de ce dernier travail est positif. Il faudra toutefois surveiller l'évolution progressive de certains secteurs vers des cortèges floristiques de prairies pâturées et le développement d'une strate arbustive sur d'autres. **Biotope préconise par ailleurs de procéder à un pâturage tournant ainsi qu'à une alternance des espèces qui pâturent (bovins, ovins, etc.).**
En 2013, nous avons mis en place un protocole de suivi de la pression de pâturage.

Les sites du conseil général sont ouverts au public, ce qui entraîne quelques difficultés : par exemple, à Fontainebleau, le public a une vision classique de l'activité équestre et accepte mal le fait de laisser les chevaux sur une parcelle toute l'année, quelles que soient les conditions météorologiques.

Echanges avec la salle

De la salle
Le pâturage par les chevaux suffit-il à entretenir les sites ?

Christian DESMIER
L'agriculteur a signé des conventions pour sept sites différents. Le déplacement des animaux n'étant pas toujours facile à gérer, il est arrivé que nous ayons recours au broyage sur certains sites.

Conclusion et suite des échanges

Sylvie FORTEAUX
La pratique du pâturage peut donner lieu à des expériences variées (différents animaux, modalités de mise en place, etc.). Globalement, les effets du pâturage sur le milieu sont positifs, tant sur les espèces et les cortèges floristiques, que sur la conduite du troupeau, et la non utilisation de traitements. L'activité nécessite relativement peu d'investissements financiers et matériels mais un certain investissement humain (présence, surveillance et entretien).
Le succès des expériences de pâturage repose sur : la mise en réseau des acteurs locaux, le dialogue entre les parties prenantes et leur compréhension mutuelle, et l'intérêt pédagogique, à la fois pour le public, et la valorisation du réseau Natura 2000.
Les expériences présentées soulèvent cependant une question de fond : l'équilibre économique de l'écopâturage. Dans quel modèle on se place : vente de prestations ? Recherche de la pérennité de l'exploitation agricole ?

De la salle (Thomas LITZLER)
Pour fonctionner, un pâturage a besoin d'une subvention d'environ 1 000 euros/ha. Comment développer cette activité alors que les subventions diminuent et que le nombre de projets qui ont besoin d'être soutenus financièrement augmente ?

De la salle (**Aurélien JAMONEAU,** DREAL Picardie)
Les expériences de pâturage en Picardie sont nombreuses. Un projet original de pâturage par des buffles verra par ailleurs bientôt le jour dans les marais de Sacy. Il paraît que cette espèce est très adaptée au pâturage.

De la salle
Il est important d'envisager le pâturage en comparaison du coût d'un débroussaillage mécanique.

De la salle (Michel ALDEBERT)
Les enveloppes du FEADER dédiées à l'Ile-de-France augmenteront dans le cadre de la prochaine programmation.

De la salle (Gilles NAUDET)
Le succès des expériences présentées repose pour une grande part sur le parcours exceptionnel et original d'éleveurs particuliers. L'un prépare l'installation d'un jeune agriculteur, l'autre se passionne pour l'élevage des chevaux, etc. Ces projets ne sont pas facilement reproductibles.
Ne faudrait-il pas envisager de créer un troupeau collectif (avec plusieurs bergers) pour pâturer l'ensemble des espaces appartenant à la collectivité (RNR, RNN, ENS, etc.) ? La mutualisation des espaces, du matériel et des animaux permettrait peut-être de contourner les obstacles financiers et économiques du pâturage.

De la salle (Christophe PARISOT, Directeur de Seine et Marne Environnement)
La présence d'animaux sur des sites naturels est plutôt bien acceptée par le public. Les animaux peuvent même devenir l'objectif d'une promenade. Cette dimension liée aux loisirs et au tourisme devrait être valorisée économiquement. Le phénomène de transhumance représente également un intérêt touristique.

Par ailleurs, la viande des animaux que l'on fait paître dans la région peut être valorisée dans le cadre de circuits très courts de commercialisation. Par exemple, un restaurateur peut valoriser des productions locales.

Après le buffet pris en commun, présentation de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Larchant :

Le pâturage comme outil de gestion, résultats et perspectives

Jean-François ASMODE et Antoine MILLET
Office de Génie Ecologique et RNR du Marais de Larchant

Le marais de Larchant est une propriété privée agréée comme Réserve naturelle régionale (RNR). Il est inclus dans plusieurs dispositifs réglementaires, dont le site Natura 2000 du massif de Fontainebleau. La gestion du site est assurée par l'Association de la réserve naturelle du marais de Larchant (ARNML) avec l'Office de génie écologique (O.G.E.) comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

La particularité du marais de Larchant réside dans la variation du niveau des eaux tous les cinq à sept ans. Ce rythme conditionne les solutions de gestion qui y sont appliquées. Par ailleurs, la roselière, d'une surface de 12 hectares, était l'unique lieu de reproduction du Butor étoilé en Île-de-France. Ainsi, l'objectif de gestion principal est de restaurer la roselière afin d'offrir un habitat optimal pour le Butor étoilé lorsque le niveau d'eau va remonter. Cela implique alors de lutter contre l'invasion des saules qui se développent lorsque le niveau de l'eau diminue. En effet, la fermeture de la végétation par les saules réduit fortement la zone de roselière.

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, la coupe de 17 hectares de saules et de souches de saules a été effectuée par une entreprise spécialisée à l'aide d'un broyeur à chenille frontal et d'un broyeur sur flèche. Les zones proches de la roselière ont fait l'objet d'une attention particulière.

Pour la mise en place du pâturage, le choix des espèces et la pression de pâturage ont été définis en croisant ce que nous savions du marais de Larchant avec l'avis de Thierry Lecomte, expert reconnu en pâturage extensif de zones humides.

Trois zones de pâturages ont été définies :
- pour la partie appelée Réserve intégrale avec un objectif de gestion de confortation de la roselière et de lutte contre les saules, des bœufs de race highland ont été retenus.
- pour la partie dite Allée verte avec un objectif de restauration de prairie humide, envahie par le roseau et les saules, le cheval de race Camargue a été choisi pour son appétence pour les roseaux.
- pour la partie dite de la dune du chalumeau et sa pelouse à *Corynophorus* nous avons opté pour les moutons.

Lorsque le niveau du marais est bas, il est possible de créer des zones de pâtures. A cet effet, 20 hectares de terrain ont été clôturés par des piquets en troncs d'acacias reliés par des fils électriques *high tensil* (incassables) afin d'y accueillir cinq bœufs *highland.* Ces bœufs, contrairement aux chevaux, réduisent l'extension des saules et n'entament pas la roselière. Ce pâturage est extensif puisqu'un bœuf suffit pour l'entretien de 4 hectares. Cette opération a été réalisée en régie par le personnel de l'ARNML. La « docilisation » des animaux, est une étape nécessaire pour pouvoir manipuler les animaux, ou les changer de parcelle. Des animaux dociles permettent de faire des animations pour les visiteurs de la Réserve.

En conclusion, les contrats Natura 2000 nous ont permis de faire rapidement des opérations d'envergures.

Parfois les actions prévues dans le DocOb sont trop précises et ne permettent que difficilement d'utiliser des techniques alternatives.

Aujourd'hui 57 ha de la RNR sont pâturés régulièrement par 5 bœufs highland, 11 chevaux,5 moutons et 1 chèvre.

Le pâturage est un outil irremplaçable en complément des actions mécaniques de débroussaillage sur un espace qui n'était plus pâturé depuis plus de cinquante ans.

Clôture des présentations avec la visite des marais

© E. Coudert DRIEE 2013

Sigles

APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASHJA : Association de sauvegarde de la Haute Juine et ses affluents
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien
CG : Conseil général
CPER : Contrat de projets Etat-Région
DDT : Direction départementale des territoires
DOCOB : Document d'objectifs
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIAAF : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
EIN : Evaluation des incidences Natura 2000
ENS : Espace naturel sensible
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
INRA : Institut national de recherche agronomique
MAEC : Mesure agroenvironnementale et climatique
MAEt : Mesure agroenvironnementale territorialisée
MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
PAC : Politique agricole commune
PDRR : Programme de développement rural régional
PNR : Parc naturel régional
PRA : Plan régional d'actions
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
UMB : Unité moyen bétail

Liste des participants

NOM Prénom	Organisme
DUBOC Laurent éleveur	138, boulevard Jacques Tête 95300 PONTOISE
MESTRE Patrick éleveur	47, avenue Oudinot 94340 JOINVILLE-LE-PONT
SIL Jean éleveur	Ferme de Beaumont 91720 VALPUISEAUX
BEN MIMOUN Karim kbenmimoun@aev-iledefrance.fr	Agence Espaces Verts Île-de-France
PRATTE Olivier opratte@aev-iledefrance.fr	Agence Espaces Verts Île-de-France
CURTELIN Laure-Angélique Laure-angelique.curtelin@cgt77.fr	CG 77 DEE/Bureau SIREN
DESMIER Christian Christian.desmier@cg77.fr	CG 77 Bureau G.E.N.S.
LITZLER Thomas tlitzler@yvelines.fr	CG 78
DA COSTA Gabriel GDa_Costa@CG91.fr	CG 91
FALETIC Jean-Philippe JPFaletic@CG91.FR	CG 91
GIBAUD Vincent VGIBAUD@cg93.fr	CG 93 / DNPB Chef du service du parc départemental du Sausset
MOITY Marlène marlene.moity@seine-et-marne.chambagri.fr	Chambre Agriculture 77
SUY Anne Developpement.durable@paysdelourcq.fr	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
De LARMINAT François-Xavier fx.delarminat@cc-du-provinois.fr	Communauté de communes du Provinois
JACHET Stéphane Stephane.jachet@ccmsl.com	Communauté de communes Moret Seine et Loing
HERVOUET Anne anne.hervouet@developpement-durable.gouv.fr	DREAL Centre Service Eau et Biodiversité Unité Politique de la Biodiversité
JAMONEAU Aurélien aurelien.jamoneau@developpement-durable.gouv.fr	DREAL PICARDIE Chargé de mission Nature
LE BRIS Réjane rejane.le-bris@developpement-durable.gouv.fr	DREAL PICARDIE Chargée de mission Nature
WILLMES Matthieu mathieu.willmes@developpement-durable.gouv.fr	DREAL PICARDIE chargé de mission Nature

NOM Prénom	Organisme
ALDEBERT Michel michel.aldebert@agriculture.gouv.fr	DRIAAF IDF
MELIN Elvira elvira.melin@agriculture.gouv.fr	DRIAAF IDF
BERGEMER Jean-Denis Jdbergemer@orange.fr	Fédération de Chasse 77
FERRE Alexandre fed.peche77@wanadoo.fr	Fédération de Pêche 77
GAND Clémentine fed.peche77@wanadoo.fr natura2000.riviere77@orange.fr	Fédération de Pêche 77
MÉVEL Vincent mairie.larchant@wanadoo.fr	Maire de Larchant
JOURDREN Gwenaëlle gwenaelle.jourdren@developpement-durable.gouv.fr	MEDDE/DGALN/DEB Bureau Natura 2000
RAMBAUD Lucile lucile.rambaud@developpement-durable.gouv.fr	MEDDE/DGALN/DEB Bureau Natura 2000
LEHANE Fiona fiona.lehane@mnhn.fr	MNHN / Convervatoire botanique
DEWULF Lucile lucile.dewulf@naturessonne.fr	NaturEssonne
FERRIOT Lucile lucile.ferriot@naturessonne.fr	NaturEssonne
FONTAINE Alain ae.fontaine@free.fr	NaturEssonne
ASMODÉ Jean-François Jf.asmode@oge.fr	Office de Génie Ecologique
LABBAYE Olivier o.labbaye@oge.fr	Office de Génie Ecologique
CELDRAN Aurélie aurelie.celdran-alcaraz@onf.fr	Office National des Forêts
BAK Arnaud a.bak@parc-naturel-chevreuse.fr	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
MARI Alexandre a.mari@parc-naturel-chevreuse.fr	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
BOCK Nicolas N.Bock@parc-gatinais-francais.fr	Parc Naturel Régional du Gâtinais
GUERIN Camille C.Guerin@parc-gatinais-francais.fr	Parc Naturel Régional du Gâtinais
GAUSSOT-GOWLAND Mireille m.gaussot18@orange.fr	PRO NATURA IDF A.S.H.J.A.
LAPRUN Marion marion.laprun@yahoo.fr	PRO NATURA IDF
NAUDET Gilles pro-natura-ile-de-france@wanadoo.fr	PRO NATURA IDF

NOM Prénom	Organisme
PARISOT Christophe christophe_parisot@club-internet.fr	PRO NATURA IDF
BALLEUX Catherine c.balleux@pnr-vexin-francais.fr	Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de la Seine Parc Naturel Régional du Vexin Français
QUILLIEC Nolwenn n.quilliec@pnr-vexin-francais.fr	Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de la Seine Parc Naturel Régional du Vexin Français
MILLET Antoine garde intendant	Réserve Naturelle Régionale du Marais de Larchant
MESLIER Violaine violaine.meslier@espaces-naturels.fr	Réserve Naturelle Nationale de la Bassée AGRENABA
RIVIERE Magalie Magalie.riviere@espaces-naturels.fr	Réserve Naturelle Nationale de La Bassée AGRENABA
ANGLADE-GARNIER Joanne reserve@basedeloisirs78.fr	Réserve Naturelle Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines
GODON Julien Reserve@basedeloisirs78.fr resnat.sgy@wanadoo.fr	Réserve Naturelle Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines
DURIEUX Nathalie Nathalie.durieux@seine-et-marne.gouv.fr	DDT 77 / SEPR Pole Forêt, Chasse, Pêche,.
REISSER Alix Alix.reisser@seine-et-marne.gouv.fr	DDT 77
RODDE Roland Roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr	DDT 77 Chargé mission sites Natura 2000
COUBES Anaïs anais.coubes@yvelines.gouv.fr	DDT 78
MICHEL Patricia Patricia.michel@essonne.gouv.fr	DDT 91
SAINTONGE François-Xavier francois-xavier.saintonge@essonne.gouv.fr	DDT 91 Forêt, Chasse, Milieux naturels
DRESS Philippe philippe.dress@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE Chef du Service nature, paysage et ressources
BRUNET Clémence clemence.brunet@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE - SNPR
COUDERT Eric eric.coudert@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE - SNPR
DEGRYSE Marie-Cécile marie-cecile.degryse@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE - SNPR

NOM Prénom	Organisme
FORTEAUX Sylvie sylvie.forteaux@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE – SNPR Chargée de mission Natura 2000
GARCIA Sarah sarah.garcia@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE - SNPR
NAMBLARD Violaine violaine.nomblard@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE - SNPR
OUBRIER Irène irene.oubrier@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE -SNPR
PATRIMONIO Olivier olivier.patrimonio@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE – SNPR Chargé de mission Natura2000

averti,
meetings & médias

Synthèse – Journée technique « Natura 2000 »
19 novembre 2013

© DRIEE Ile-de-France 2013